



Motion de l'UNEF : Pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement Supérieur, il faut des moyens à la hauteur de l'enjeu !

Les violences sexistes et sexuelles sont présentes partout dans l'ESR. Elles ne relèvent pas de faits isolés, mais traduisent un système patriarcal oppressif, ancré dans une culture du viol persistante. Selon le Baromètre national 2023 de l'Observatoire des VSS dans l'Enseignement Supérieur, 6 étudiant·es sur 10 déclarent avoir été victimes et/ou témoins d'au moins une violence sexiste, sexuelle ou LGBTQIA+phobe. La récente enquête de l'OVE sur les VSS dans les événements d'intégration a montré mis en lumière des chiffres inquiétants, où plus d'1 répondant·e sur 3 a été victime ou témoin d'au moins une violence sexiste ou sexuelle lors des événements d'intégration ; ainsi qu'une méconnaissance des dispositifs de lutte contre les VSS dans leurs établissements (23,5%). De plus, 32% des travailleuses ont déjà été victimes de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle au travail (sondage IFOP, 2018). La dernière enquête de l'OVE tire la sonnette d'alarme sur l'ampleur des VSS dans la Recherche : près d'un quart des répondant·es qui se rendent au laboratoire plus d'une fois par an déclarent y avoir subi ou été témoin d'au moins une forme de violence, de harcèlement ou de discrimination passibles de sanctions légales.

Les conséquences de ces violences sont insupportables : 32% des victimes de viol ont eu peur d'aller en cours ou de participer à la vie étudiante et ont eu des difficultés à s'impliquer dans leurs études. Par ailleurs, la santé de plus de la moitié des victimes de viol a été impactée (sommeil, stress post-traumatique, dépression...). Chez les personnel·le·s, les conséquences sur la santé sont similaires, ce qui engendre des stratégies d'évitement (absentéisme, arrêts de travail, départ du poste...) néfastes pour leur carrière.

Lorsque des cellules de signalement et de traitement des VSS existent dans les établissements , elles reposent principalement sur des écoutant·es bénévoles et de très rares personnels récemment recrutées au sein des missions Égalité, dont plus d'1 sur 2 est en contrat précaire . Selon l'enquête REMEDE, ces écoutant·es représentent environ · 2,1 équivalent temps plein par établissement universitaire pour des dizaines de milliers d'étudiant·es. Les

signalements des agent·es et des étudiant·es en détresse augmentent de façon exponentielle à mesure que les actions de prévention se multiplient. Le manque criant de personnels dédiés a des conséquences lourdes : les agent·es des Missions Égalité sont épuisé·es, empêché·es de faire correctement leur travail.

Si le budget du Projet de Loi de Finances 2025, comprenant le budget de l'ESR, n'a pas été adopté par le Parlement en décembre 2024, les organisations signataires de cette motion tire la sonnette d'alarme sur un budget bien en deçà des besoins financiers réels pour appliquer une politique de lutte contre les VSS dans l'ESR efficace pour les faire reculer définitivement.

Alors que le Ministère revendique un budget total de 14 millions d'euros pour le plan 2021- 2025, l'analyse des dépenses réelles suggère plutôt un montant de 7 millions. Ce flou budgétaire témoigne d'une incertitude persistante au sein du Ministère quant aux ressources réellement consacrées à la lutte contre les VSS, et jette un doute sur la sincérité des engagements affichés, alors même que le budget annoncé ne représentait déjà que 0,014% du budget annuel du MESR. En outre, l'utilisation des fonds manque de clarté. Bien que le plan initial prévoyait de soutenir les établissements directement, une part significative du budget a été déployée sous forme d'appels à projets uniquement à destination des associations, puis de manière éparse et opaque dans une poignée d'établissements, et enfin détournée pour financer des postes dans les rectorats académiques, dont les missions dépassent souvent la seule lutte contre les VSS. Cette réaffectation compromet la mise en place de dispositifs de prévention et de soutien dans les établissements eux-mêmes, pourtant en première ligne pour accueillir et accompagner les victimes.

Face à ce constat, le CNESER demande instamment au MESR un bilan détaillé et transparent du plan 2021-2025 afin de mettre en lumière les actions effectivement financées.

Nous demandons un nouveau plan ambitieux et pérenne, élaboré en concertation avec les associations de lutte contre les VSS, les syndicats étudiants, les syndicats personnels et enseignants, et les personnels des missions Égalité. Ce plan doit inclure des moyens humains et financiers suffisants pour que chaque établissement puisse mettre en place des actions

efficaces, des formations obligatoires et régulières pour tous·tes les étudiant·es, enseignant·es et personnels, afin de bâtir une culture de prévention et du consentement, appuyées par des mécanismes de suivi rigoureux. La pérennisation des postes des personnels en charge de ces politiques, avec des contrats stables, la création d'équipes permanentes disposant de soutien psychologique, et l'obligation d'une vice-présidence Égalité dans chaque établissement, sont essentielles pour éradiquer les VSS et toutes les formes de discrimination. Enfin, une réforme de la procédure disciplinaire est indispensable pour garantir une prise en charge des violences plus juste et protectrice, en renforçant les droits des victimes et en assurant des sanctions dissuasives.

L'inaction n'est plus une option. La sécurité et la dignité des étudiant·es et des personnels exigent un engagement fort et immédiat de l'État pour faire reculer définitivement les violences sexistes et sexuelles et les discriminations dans l'enseignement supérieur.